

**DÉLIBÉRATION N° 2023-6 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 – 20H00**

Élection d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de février à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de février.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Alain MOLLARET, 1 ^{er} adjoint	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Pierre PERSONNET, 2 ^e adjoint	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Florian GIRARD, 3 ^e adjoint	M. Paul BONNET, Conseiller
Mme Solange GRAND, Maire déléguée	

Était absente excusée formulant procuration : 1

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donnant procuration à Pierre PERSONNET

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Olivier MARTIN

Membres en exercice : 10

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est compétente pour formuler un avis simple sur l'ensemble des marchés passés selon une procédure formalisée et pour les délégations de service public ; qu'elle peut être consultée de façon facultative à la seule initiative de son Président pour les marchés passés en procédure adaptée ;

Considérant que, selon l'article L. 1411-5 visé, la Commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire ou son représentant, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Les listes présentent les candidats suivants pour être titulaires :
MM. et Mmes Florian GIRARD, Pierre PERSONNET, Solange GRAND,
MM. et Mme Olivier MARTIN, Paul BONNET, Corinne CHAUMAZ, membres titulaires

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 10
- Suffrages exprimés : 10

Ainsi répartis :

La liste « A » obtient 6 voix.

La liste « B » obtient 4 voix.

Quotient électoral : 3

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste « A » obtient 2 Sièges et la liste « B » 1 siège.

Sont ainsi déclarés élus en tant que titulaires :

MM. Florian GIRARD, Olivier MARTIN et Pierre PERSONNET ;

Les listes présentent les candidats suivants pour être suppléants :

Liste « A » : M. et Mme Alain MOLLARET, Solange GRAND

Liste « B » : M. Paul BONNET

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 10
- Suffrages exprimés : 10

Ainsi répartis :

La liste « A » obtient 6 voix.

La liste « B » obtient 4 voix.

Quotient électoral : 3

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste « A » obtient 2 Sièges et la liste « B » 1 siège.

Sont ainsi déclarés élus en tant que suppléants :

Mme Solange GRAND et MM. Paul BONNET et Alain MOLLARET.

MM. Florian GIRARD, Olivier MARTIN et Pierre PERSONNET, membres titulaires ; Mme Solange GRAND et MM. Paul BONNET et Alain MOLLARET, membres suppléants, sont désignés pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 24 février 2023

Monsieur le Maire
Jean ~~QUER~~



M. le Secrétaire de séance,
Olivier MARTIN



Affiché le 28/03/23

Transmis au contrôle de légalité le 28/03/23